

# CONCERTATION RÉUNION PUBLIQUE DU 6 JUILLET Compte-rendu

**Lieu :** Mairie de Gennevilliers, salle du conseil

**Date et heure :** le mercredi 6 juillet 2022 de 18h30 à 20h30

**Participants :** 44 personnes, en présentiel

**Intervenants :**

- **Patrice LECLERC** - Maire de Gennevilliers
- **Éric CESARI** - Président du Syctom
- **Christophe PROVOT** – Directeur Général du Sigeif
- **Pierre HIRTZBERGER** – Directeur Général des Services Techniques, Syctom
- **Julien GALLIENNE** - Directeur de la transition énergétique et de l'innovation, Sigeif
- **Delphine CASTETS** - Directrice technique grands projets, PAPREC
- **Jean PLATEAU** - Directeur du port de Gennevilliers, HAROPA Port

**Modération :** Jean-Baptiste POINCLOU – Parimage

Compte rendu et diaporama disponibles sur le site internet :

[www.biomethanisation.syctom-sigeif.fr](http://www.biomethanisation.syctom-sigeif.fr)

## Introduction

### Mot d'accueil de Patrice LECLERC, Maire de Gennevilliers

Patrice LECLERC souhaite la bienvenue aux porteurs du projet ainsi qu'aux habitants de Gennevilliers et des communes voisines. Il indique que la ville de Gennevilliers est attachée à ce projet et a proposé dès l'origine son emplacement sur le port de Gennevilliers.

Il souligne que le port de Gennevilliers est une infrastructure importante pour la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France car il joue un rôle logistique important pour toute la région, permettant de développer le fret fluvial, plus économe en carbone. Il ajoute qu'il est important de densifier le port pour éviter de minéraliser les terres agricoles et pour centraliser l'activité logistique dans un seul espace, permettant d'effectuer le dernier kilomètre en véhicule électrique.

Le Maire indique que la collecte des déchets alimentaires est également un enjeu pour la mairie, car la collecte des déchets alimentaires va devenir obligatoire et la biométhanisation de ces déchets est une solution vertueuse, plutôt que l'incinération ou l'enfouissement. Pour toutes ces raisons, le projet est une chance pour le territoire dans son ensemble.

Il souhaite que la réunion publique de ce jour soit utile pour que les habitants puissent exposer leurs craintes, et pour permettre le débat avec les porteurs du projet.

### Introduction d'Éric CESARI, Président du Syctom

Eric CESARI présente le Syctom, le syndicat spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers qui regroupe 82 villes dont Gennevilliers, Paris et les communes de la petite couronne. Son rôle est de traiter les déchets ménagers de 6 millions d'habitants, soit près de 10% de la population française. La collecte des déchets est à la charge des établissements publics territoriaux (EPT). Le Syctom se charge ensuite du traitement et de la valorisation de ces déchets et accompagne les EPT sur les questions de tri des ordures.

Eric CESARI préside le Syctom depuis 21 mois. Il indique que la politique du syndicat est partagée autour de trois axes principaux :

- **La diminution des tonnages de déchets collectés.** Le Syctom travaille en ce sens avec les villes et les collectivités afin de les soutenir, de les accompagner dans la pédagogie auprès des habitants, et de créer les conditions du bon geste de tri. A titre illustratif, il indique que le Syctom traite 2,3 millions de tonnes de déchets sur son territoire – un territoire urbain et dense – dont 1,8 million de tonnes sont des ordures ménagères résiduelles (OMR). Parmi ces OMR, 30% sont des déchets alimentaires. Ainsi, en 2024, une fois ces déchets triés, le Syctom devra traiter 500 000 tonnes de déchets alimentaires.
- **Le respect de la nouvelle loi qui impose d'ici 2024 de trier les biodéchets et les déchets alimentaires.** Une 4<sup>ème</sup> poubelle de tri sera distribuée en 2024 à tous les ménages à cet effet. Face à l'incinération, un traitement couteux et énergivore, la méthanisation est une solution qui comporte des bénéfices car elle permet la création de biogaz et de digestat, un fertilisant qui sera transporté par péniches sur la Seine

pour être utilisé par une coopérative d'agriculteurs à l'Ouest de l'Île-de-France. La biométhanisation est ainsi un choix qui répond aux engagements du Syctom.

- **La valorisation des déchets afin de produire de l'énergie verte.** Le Syctom ne vise pas seulement à faire disparaître les déchets, mais également à les valoriser pour en tirer de l'énergie.

Eric CESARI explique ensuite qu'une unité de méthanisation à Gennevilliers permettra de traiter 50 000 tonnes de déchets alimentaires. La priorité sera de traiter des déchets alimentaires de l'EPT Boucle nord de Seine, qui s'est engagé à ce que ses apports en déchets alimentaires soient au rendez-vous. Pendant la période de montée en puissance de cette collecte chez l'habitant, l'opérateur aura la responsabilité de compléter les apports pour arriver à ces 50 000 tonnes. Cette étape est très contrôlée, et les déchets qui entreront dans l'unité seront uniquement des déchets alimentaires.

Enfin, le Président du Syctom souligne que le projet Biométhanisation participe à l'indépendance énergétique de la France, à son approvisionnement en produits agricoles, et répond aux questions de santé publique.

### Christophe PROVOT, Directeur Général du Sigeif

Christophe PROVOT remercie la Mairie de Gennevilliers pour son accueil et excuse l'absence du Président du Sigeif, Jean-Jacques GUILLET, qui est retenu à une réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grand Paris Seine Ouest (GPSO).

Il présente le Sigeif qui est le syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité en Île-de-France, une structure publique qui existe depuis 1903 et qui a accompagné l'histoire du gaz. Il indique que le Sigeif met notamment en place une démarche pour promouvoir le gaz comme carburant. Le GNV (gaz naturel pour véhicules), qui était jusqu'alors peu développé en France, émet moins de gaz à effet de serre que le diesel. Le Sigeif s'est alors engagé dans la construction d'un réseau de stations bio-GNV, grâce à la SEM Sigeif Mobilités qui exploite 6 stations actuellement et prévoit l'ouverture de 2 stations supplémentaires prochainement. La station de GNV la plus importante se situe sur le port de Gennevilliers.

Christophe PROVOT souligne qu'un nouveau chapitre s'ouvre avec la transformation du gaz fossile en gaz renouvelable et fait suite à une conviction portée depuis plusieurs années par le Sigeif. Le biogaz étant produit localement, il participe à l'indépendance énergétique de la France et représente une pratique vertueuse à développer.

Il rappelle qu'en 2016, lorsque le projet a été initié, la mairie de Gennevilliers et le Syctom sont apparus comme les premiers partenaires du projet. Il souligne que le projet Biométhanisation est porté avec un grand enthousiasme par le Sigeif et ses élus.

Enfin, il ajoute que la concertation qui s'ouvre est une concertation libre qui marque le début des discussions avec le public, et qu'une enquête publique aura lieu en 2023.

## Jean-Baptiste POINCLOU, modérateur, Parimage

Jean-Baptiste POINCLOU présente les intervenants présents en tribune ainsi que le déroulé de la réunion :

- Les raisons d'être du projet, présentées par le Sycotom, le Sigeif et HAROPA Port
- Un premier temps d'échange avec le public
- Les caractéristiques du projet, présentées par PAPREC
- Un second temps d'échange avec le public

## **Partie 1 : Les raisons d'être du projet**

**Pierre HIRTZBERGER** (Sycotom) et **Julien GALLIENNE** (Sigeif) présentent les objectifs et les principales caractéristiques du projet Biométhanisation Gennevilliers (*voir diaporama*).

**Jean PLATEAU** (directeur du port de Gennevilliers) présente la localisation du projet dans le port de Gennevilliers. Il souligne que le port de Gennevilliers s'étend sur une zone de 400 hectares dédiée à la logistique de la Métropole. Il a été conçu pour être parfaitement relié aux réseaux de transports (routier et fluvial) pour une logistique du dernier kilomètre et vise à répondre aux enjeux de transition écologique à travers plusieurs domaines d'activité : la logistique, la construction, l'énergie, et plus récemment l'économie circulaire. Le port se positionne comme un véritable cluster regroupant 250 entreprises et près de 8000 emplois, et répond à une forte exigence en termes de qualité environnementale, notamment avec la mise en place d'une certification ISO 14 001 pour le management environnemental et la mise en place d'une charte avec les clients du port afin d'assurer la qualité environnementale de leurs installations. Le port représente donc une zone stratégique où un méthaniseur a toute sa place.

## Echanges avec le public

**Jean-Baptiste POINCLOU** rappelle que le premier temps d'échange est centré sur la présentation qui vient d'être faite et que les caractéristiques mêmes de l'unité de biométhanisation seront présentées dans un second temps.

### **Intervention d'une habitante d'Epinay-sur-Seine**

La participante estime que la méthanisation est une bonne solution, mais cela implique que le port récupère tous les déchets de la Métropole et de Paris. Quelles seront les dimensions de l'usine ? Combien de camions le projet sont nécessaires pour l'approvisionnement de l'unité en déchets alimentaires ? Quels carburants seront utilisés par ces camions ?

**Eric CESARI** précise que le territoire du Sycotom comprend les 82 communes de la petite couronne. Il présente une carte sur un support papier aux participants.

**Pierre HIRTZBERGER** explique que les centres de transfert permettent le regroupement des déchets, qui sont ensuite envoyés sur des installations de traitement gérés par des entreprises privées. Le Sycotom gère trois installations de traitement qui sont situés à proximité des zones de collecte afin de réduire au maximum le transport

des déchets. L'unité de biométhanisation à Gennevilliers générera moins de 40 camions par jour. A titre d'exemple, l'usine de traitement d'Ivry implique 600 camions par jour et celle de Saint-Ouen 450 camions par jour.

### Intervention du Vice-Président de l'association Environnement 92

Le participant indique que les associations environnementales sont généralement favorables à la solution de méthanisation, mais contre les projets en raison de leurs impacts (transport routier, odeurs). Il estime que les résultats de l'unité de biométhanisation à Gennevilliers sont faibles (5 000 foyers alimentés en gaz et 20 000 hectares de terres agricoles alimentés en digestat – il lui est précisé par Julien GALLIENNE depuis la tribune que 2000ha sont concernés). Il ajoute que l'installation d'un mode de collecte des déchets alimentaires auprès des ménages va prendre du temps. Dans le nord du département, des déchets alimentaires sont déjà collectés sur les marchés, que deviennent ces déchets ?

**Eric CESARI** indique que la priorité est donnée au territoire Boucle Nord de Seine.

**Pierre HIRTZBERGER** explique que les déchets des restaurateurs et des entreprises ne relèvent pas de la compétence du Sycotom, qui apporte des réponses uniquement pour les déchets ménagers. Il rappelle que la loi contre le gaspillage rend obligatoire le tri des déchets alimentaires pour tous, y compris les ménages, à partir de 2024. Concernant le rendement de l'unité de biométhanisation, il ajoute qu'il s'agit des chiffres du rendement issu du traitement de 50 000 tonnes de déchets ; la multiplication des intrants induirait la production de davantage de fertilisants et de gaz vert.

### Intervention d'un habitant d'Argenteuil

Le participant, professeur de physique-chimie et de mathématiques et intervenant sur les énergies renouvelables à Polytechnique, indique être très intéressé par le projet. Il propose que l'information cible un public de jeunes afin de mobiliser sur le sujet. Qu'est-il prévu pour les poussières qui se dégagent du traitement des déchets alimentaires ? Y aura-t-il des odeurs ?

**Pierre HIRTZBERGER** indique que la stratégie de prévention des habitants que porte le Sycotom avec ses partenaires (villes, établissements publics territoriaux) cible l'ensemble des générations. La génération qui trie le moins est celle des 18-25 ans, selon les statistiques de l'ADEME. Le Sycotom a donc vocation à informer toutes les générations, mais les messages et l'effort de pédagogie diffèrent selon la tranche d'âge des publics.

Concernant les poussières et les odeurs, **Jean-Baptiste POINCLOU** indique que le sujet sera traité dans la seconde partie de la réunion.

## Partie 2 : les caractéristiques du projet

**Delphine CASTETS** (PAPREC) présente les principales caractéristiques du projet Biométhanisation Gennevilliers (son implantation, le procédé technique, le maîtrise des nuisances) et les modalités de mise en œuvre (concession, calendrier) (*voir diaporama*).

### Echanges avec le public

#### **Intervention d'un habitant de Gennevilliers et fondateur d'un bureau d'étude spécialisé dans la valorisation des déchets**

Il souligne le risque d'éléments non conformes dans les poubelles collectées en raison d'une nouveauté dans la consigne de tri. Par exemple, les colles, les vernis ou les décapants peuvent ressembler aux déchets alimentaires. Comment sera évaluée la conformité des intrants ? La solution proposée permet-elle de discriminer ces intrants ?

**Pierre HIRTZBERGER** répond que le tri des déchets alimentaires existe déjà, notamment à Lille, et que des retours d'expérience sont donc disponibles. Le comportement des citoyens sur le tri des déchets alimentaires est différent que celui adopté face au tri des emballages qui implique davantage d'erreurs. En effet, l'identification d'un déchet alimentaire est plus aisée pour les citoyens. De plus, l'unité de biométhanisation à Gennevilliers prévoit un système de contrôle des déchets sophistiqué.

**Delphine CASTETS** explique que des caméras de contrôle permettront de visualiser les erreurs de tri. Le système de contrôle est doté d'une intelligence artificielle qui apprend au fur et à mesure (6 à 9 mois d'apprentissage sont nécessaires pour que la banque de données soit complète). De plus, PAPREC travaille avec le Syctom pour référencer les bennes d'apport afin de savoir qui apporte les déchets non conformes et faire diminuer les erreurs de tri. L'objectif est d'obtenir des déchets conformes au fur et à mesure.

#### **Intervention d'un participant**

Est-il possible de quantifier ce que représenterait la collecte des composts locaux en vue de leur méthanisation ? Quels sont les risques de l'épuration du biogaz ? Existe-t-il un bilan énergétique du site, une fois l'énergie utilisée pour le process retranchée ?

**Pierre HIRTZBERGER** indique que le compostage n'est pas une solution qui a été écartée mais que l'emprise nécessaire au compostage n'est sans doute pas adaptée aux volumes en jeu. De plus, la consigne de tri des composteurs est restreinte par rapport au tri des déchets alimentaires. Enfin, il précise que la pratique du compost est réservée à des personnes investies.

**Eric CESARI** souligne que la consigne donnée par le Syctom est de ne pas opposer la solution industrielle à la solution locale - voire micro-locale. Il précise qu'il est



nécessaire d'utiliser l'ensemble de la chaîne. Pour cela, il faut accompagner les collectivités et mettre en place des dispositifs adaptés à tous : particuliers, cantines, industriels, etc.

**Julien GALLIENNE** explique ensuite que l'épuration du biogaz vise à isoler le méthane des autres composants (vapeur d'eau, CO<sub>2</sub>, etc.). Concernant le bilan énergétique, il indique que l'unité aura besoin de chaleur et d'électricité pour son fonctionnement, et utilisera pour cela le biogaz créé.

### Intervention d'un participant

Pouvez-vous situer sur le plan l'endroit où le digestat sera chargé sur la péniche ? Quelle est la capacité de tonnage maximale de l'unité de biométhanisation à Gennevilliers ? Quel est le montant de l'investissement sur le projet ? Quels sont les recettes que PAPREC touche annuellement ? Au bout des 19 ans de la concession, quel sera le bénéfice cumulé en euros par PAPREC ?

**Delphine CASTETS** s'appuie sur la diapositive 23 pour situer le quai pour la péniche. Ce dernier est situé à l'intérieur de la darse du port, et non pas sur la Seine, donc pas côté Argenteuil. Elle ajoute que l'investissement de PAPREC est de 50 millions d'euros, les recettes annuelles de 8,8 millions d'euros, et les bénéfices sont estimés à 100 k€/an sur la durée de la concession.

**Christophe PROVOT** ajoute que le Sigeif investit 3 millions d'euros et que la Métropole du Grand Paris investit 2 millions d'euros. D'autres investisseurs se prononceront en octobre.

**Julien GALLIENNE** explique qu'en Île-de-France, une quarantaine d'unités injectent du biogaz dans le réseau de gaz. L'unité de biométhanisation à Gennevilliers vient contribuer à cet effort global. Par ailleurs, le foncier disponible au sein du port est utilisé au maximum pour le projet, l'unité pourra donc accueillir et traiter 50 000 tonnes de déchets au maximum.

### Intervention d'un habitant d'Epinau

Quelles sont les exigences concernant les nuisances sonores ? Quelles sont les dimensions de l'unité ? Le périmètre de l'étude de danger dépasse-t-il le terrain prévu pour le projet ? Y aura-t-il des températures imposées dans les bâtiments en dépression, afin que les employés ne soient pas tentés de laisser les portes ouvertes en été ? Enfin, le participant dit être étonné de la couleur rouge des bâtiments.

**Pierre HIRTZBERGER** explique que le projet est dimensionné par rapport au terrain et en fonction de l'étude de danger. Il ne sera ainsi pas possible de dépasser les 50 000 tonnes d'intrants. Le scénario majorant de l'étude de dangers montre que la zone d'effets n'atteint pas les habitations et n'atteint même pas le chenal de navigation de la Seine. Concernant le bruit, la réglementation s'applique sur le projet et le bruit de fond lié aux infrastructures environnantes dépasse déjà le seuil de bruit autorisé.

**Delphine CASTETS** indique que les opérateurs de la future unité n'auront pas de poste fixe au sein du hall de préparation, ils sont situés dans des zones dédiées et séparées du hall. Une fois que les déchets sont mis en fosse, tout se passe en voie liquide.

### Intervention d'une habitante d'Epinay

L'intervention concerne le port en général. Au départ il y avait peu d'habitants en face du port, et aujourd'hui la zone d'habitation s'est densifiée, ce qui implique davantage d'habitants impactés par les nuisances. Suite à l'installation d'Yprema, de Green Dock et aux concertations associées, les riverains avaient espéré qu'il n'y ait pas d'autre projet. Sur le projet Yprema, des règles avaient été établies concernant le niveau de trafic des péniches et des camions. Or la participante estime que ces règles ne sont pas respectées. Y a-t-il d'autres projets à venir ? Le trafic des péniches et des camions va-t-il augmenter ? Est-il possible de mettre en place des règles sur les niveaux de trafic et d'avoir la certitude qu'elles seront respectées pour cette nouvelle unité ?

**Patrice LECLERC** explique que le développement de la zone d'activité du port est une décision de la municipalité connue. La municipalité défend cette orientation car elle est importante pour le développement de la métropole. Le développement du port permet d'éviter que les terres agricoles alentours soient artificialisées pour le développement des activités de logistique.

### Intervention d'un participant

Le participant remercie la tribune pour la clarté de sa présentation. Il estime qu'il paraît ambitieux de pouvoir alimenter l'unité avec 50 000 tonnes de déchets alimentaires. Quelle est la source des intrants (agroalimentaire, agriculture) ?

Concernant les odeurs, il souligne que le sujet est traité sérieusement par le projet, mais que d'autres unités de méthanisation qui utilisent le même procédé, comme sur le site d'Étampes, ont montré l'existence de nuisances olfactives et de risques pathogènes.

Il se dit par ailleurs être interpellé par le choix du terrain pour l'unité, situé en bord de Seine, mais zone inondable et point de risques environnementaux en cas de crue de la Seine.

Il se questionne également sur les horaires de circulation des camions qui viennent alimenter l'unité. Il souhaite que soient pris en compte l'effet cumulatif des camions et les nuisances que cela peut générer.

**Pierre HIRTZBERGER** s'appuie sur la diapositive 45 illustrant la montée en puissance et la répartition entre déchets alimentaires provenant du Syctom et déchets alimentaires apportés par le concessionnaire dans les premières années. Il rappelle que, pour ces apports tiers, les déchets visés sont les invendus de supermarchés non-emballés.



**Eric CESARI** indique que la diapositive représente ce que le Syctom a planifié, mais que le syndicat ne maîtrise pas l'approvisionnement, qui sera rendu possible selon le tri réellement effectué par les ménages. Les estimations présentées sont donc très prudentes. Si le territoire se dote d'un outil de collecte plus rapidement qu'imaginé, l'évolution des intrants pourrait être plus rapide. Une partie des intrants sera dans un premier temps amenée par le délégataire PAPREC.

**Pierre HIRTZBERGER** explique que le terrain choisi pour le projet est en effet concerné par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et qu'un plan de continuité en cas de crue a été élaboré pour l'unité. Il ajoute que les crues de la Seine sont prévisibles et qu'un exercice a été effectué en 2018 sur l'unité de Saint-Ouen avec une procédure de mise à l'arrêt de l'installation. Aucun produit chimique n'est utilisé sur l'unité de Gennevilliers pour le processus de méthanisation. Le risque réside dans le digestat, qui pourra être évacué en cas d'inondation. Ce sujet est prévu dans le plan de continuité d'activité et ne pose pas difficulté particulière.

**Patrice LECLERC** précise que le port de Gennevilliers est construit au-dessus de la crue de 1910, ce qui en fait un point haut du territoire.

**Eric CESARI** ajoute que l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs gère les risques d'inondation et est piloté par la Métropole du Grand Paris qui est notamment en charge de la prévention des risques d'inondation de la Seine et que les aménagements qui sont aujourd'hui programmés devraient diminuer le niveau de crue de 10 cm, ce qui n'est pas anecdotique.

**Pierre HIRTZBERGER** indique qu'une péniche sera stationnée en permanence le long de la darse de l'usine pour récupérer le digestat et qu'une autre effectuera le trajet vers Limay. Les deux péniches se relaient. Il explique également que les collectes de déchets sont effectuées du lundi au vendredi ainsi que le dimanche et que la plupart des camions de collecte roulent au gaz.

## Intervention d'une participante

Le webinaire du 11 juillet sera-t-il sur les mêmes sujets ou s'inscrit-il dans la suite des échanges ? Où trouver des éléments de présentation du projet complémentaire ?

La participante est d'accord avec l'idée de densifier le port pour préserver les terres agricoles. Cependant elle souhaite un développement raisonné, et se dit être effrayée par l'addition des projets sur le port. Elle estime par ailleurs que Gennevilliers récupère les activités logistiques liées aux projets de Paris.

**Pierre HIRTZBERGER** indique que le webinaire fera intervenir des experts du sujet, avec un contenu plus technique que celui présenté aujourd'hui.

**Jean-Baptiste POINCLOU** précise les intervenants : GRDF et NatUp et rappelle l'adresse du site internet.

### Intervention d'un participant

Le participant souligne l'indication d'un « acide » sur la diapositive 31, qui est un produit chimique. L'eau de pluie et l'eau de lavage des camions récupérée est-elle utilisée pour le procédé de méthanisation ? Que faire en cas de sécheresse ?

**Pierre HIRTZBERGER** confirme que de l'acide sulfurique est utilisé dans le procédé pour le lavage de l'air vicié, mais qu'il sera vidé en cas de crue.

**Delphine CASTETS** précise qu'il s'agit d'acide sulfurique qui, après son utilisation pour le lavage de l'air vicié, produit du sulfate d'ammonium, une charge azotée non nocive, qui peut d'ailleurs servir de fertilisant agricole. La cuve d'acide mesure 10m<sup>3</sup> est dans une cuve « double peau » qui permet la rétention du liquide en cas de fuite. L'eau de lavage des camions n'utilise pas de produits chimiques mais des produits naturels. L'eau de pluie ainsi que les effluents process sont récupérés pour le procédé de méthanisation.

### Intervention d'un participant

Quel sera le type de carburant utilisé par les camions de collecte qui viendront alimenter l'unité de biométhanisation ? Le participant remarque que le compostage est complémentaire au tri des déchets alimentaires et qu'il est possible d'y intégrer des éléments carnés selon certaines conditions. Concernant le plan d'approvisionnement de l'usine (diapositive 45), en 2025 il n'y aura que 17 000 tonnes provenant des collectes des ménages.

**Eric CESARI** indique que le méthaniseur ne sera jamais rentable. La vente du gaz et du fertilisant rémunère 30% du coût de l'unité, d'où l'intérêt du service public.

**Pierre HIRTZBERGER** précise que les produits carnés dans le compost sont déconseillés par les spécialistes du secteur. Il ajoute que la plupart des camions de collecte des déchets roulent désormais au gaz ou à l'électricité. 11 000 camions sont dédiés à la collecte des déchets pour le territoire du Syctom.

## Conclusion

**Christophe PROVOT** souligne la qualité d'écoute et la qualité des questions posées par les participants, qui ont été constructives et ont permis d'avancer dans le projet. Il remercie le Maire de Gennevilliers pour son accueil.

**Eric CESARI** remercie le Maire pour l'accueil et les participants pour leur présence. Il indique que le site internet du projet va être complété et nourri au fur et à mesure de l'avancée du projet et incite le public à poser ces questions via le formulaire en ligne. Il conclut en affirmant que la transparence est un élément clé pour ce projet.